



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E179313

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2027

ÉDITÉ LE

30/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/10/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 10 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NEVERS 2012B00239

Siret : 788 589 489 00012

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 0031272 0

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 23115041374

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 23115041374

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/03/2026

Raison sociale : J.C.B. ELEC

4 QU FOCH
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE

Téléphone : 06 80 75 56 43

Portable : 06 80 75 56 43

Site Internet : <http://www.jcb-electricien-58.fr>

E-mail : jean-charles.bassot@orange.fr

Responsabilité légale :
BASSOT JEAN-CHARLES GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/06/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	12/06/2025
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	12/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	03/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	03/07/2023
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.